L'ABEILLE.

PAR BOLLOTE, MAGNE & CO.
RUE CONTI, 1.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour 6 mois payables d'avance pour l'année, deux piastres pour la saison de la campagne et pendant trois mois pendant, payables d'avance pour toute l'année, trois piastres pour un mois payables payées au Journal de l'Abeille Nouvelle-Orléans. Les abonnements ne sont pas considérés avant que les conditions ci-dessus ne soient remplies. Les annonces qui voudront avoir leur place dans le Journal, devront être écrites, une semaine avant le jour de leur insertion, et ne pas excéder deux lignes. Une piastre par ligne de chaque insertion. Les annonces insertion, et cinquante cents par ligne, insertion subséquente. Tout changement dans les annonces périodiques devra être apporté au bureau de l'Abeille, jusqu'à midi. Les annonces qui ne seront pas marquées du nombre d'insertions qu'elles doivent avoir, seront considérées comme étant à la commandes. Les annonces non accompagnées d'ordre, seront considérées comme étant à la commandes. Les annonces qui ne seront pas marquées du nombre d'insertions qu'elles doivent avoir